

Le pingouin bibliothécaire : les logiciels libres de gestion de bibliothèque

Ludivine Berizzi,
ludivine.berizzi@hesge.ch
Haute Ecole de Gestion, Genève

Carole Zweifel,
carole.zweifel@hesge.ch
Haute Ecole de Gestion, Genève

1. Introduction

Lors de notre travail de diplôme, réalisé en 2004 à la fin de nos études en Information documentaire, à la Haute Ecole de Gestion de Genève, nous avons eu l'occasion d'explorer le domaine des logiciels libres de gestion de bibliothèque. La recherche puis l'exploration et l'installation d'un logiciel de ce type furent une expérience très enrichissante... mais assez isolée actuellement en Suisse.

Lors de nos recherches préalables, nous avons constaté que les logiciels libres de gestion de bibliothèque étaient particulièrement méconnus des professionnels de notre branche, en Suisse. Il nous a donc paru judicieux de partager notre expérience et notre avis sur la question. Parallèlement, de plus en plus d'articles et de sites Web, comme le site Free Biblio([1](#)), sont consacrés à cette thématique : le logiciel libre est devenu une évidence...pour ceux qui suivent l'actualité de l'informatique documentaire et s'intéressent aux logiciels libres. Pourtant, il deviendra bientôt indispensable que tout bibliothécaire responsable d'un logiciel documentaire sache de quoi on parle.

Cet article se veut un compte-rendu de notre expérience, enrichi par les recherches de Carole Zweifel dans le cadre de ses fonctions actuelles d'assistante à la HEG. Compte tenu des évolutions rapides des logiciels libres, nous ne pouvons pas assurer que le contenu soit encore actuel dans une année... Dans cet article, nous expliquerons en premier lieu en quoi consiste le mouvement des logiciels libres, puis aborderons les avantages et désavantages des logiciels libres de gestion de bibliothèque par rapport à des solutions propriétaires.

Avant de conclure, nous parlerons plus spécifiquement de l'application pratique d'un logiciel libre à la Fondation Chanson et Musiques Actuelles à Nyon (Suisse).

Précisons que par logiciel de gestion de bibliothèques, nous entendons un système intégré de base de données pouvant gérer un catalogue de documents, permettre des recherches, gérer du prêt ou encore proposer un accès spécifique aux lecteurs (OPAC).

2. Le mouvement des logiciels libres, une idée généreuse

2.1. Historique du mouvement

L'histoire du logiciel libre est riche et complexe et le but de cet article n'est pas de s'y attarder. Signalons cependant les grandes lignes :

Le concept de logiciel libre remonte au tout début de l'informatique, lorsque les chercheurs s'échangeaient des codes pour faire avancer plus rapidement leurs recherches et développer des logiciels, ce qui a permis entre autres le développement d'Internet. Ce concept se développe beaucoup dans les milieux universitaires dès les années septante. L'introduction de licences d'exploitation supplante progressivement cette culture d'échanges et impose des restrictions d'usage.

En 1984, Richard M. Stallman, informaticien au MIT et travaillant à l'amélioration du système d'exploitation UNIX (à l'époque, propriété de AT & T), très irrité par la limitation croissante d'usage des logiciels, crée la Free Software Foundation (FSF) et lance son projet de système d'exploitation libre, intitulé GNU (soit GNU is not Unix). Il crée petit à petit de nombreux programmes dont le code source ([2](#)) est intégralement accessible. La dernière pierre de l'édifice, le système d'exploitation, qui permet d'être totalement indépendant de tout système

propriétaire, manque pourtant. Celui-ci est créé en 1991 par un étudiant, Linus Torvalds, durant ses temps libres. Linus Torvalds souhaitait simplement proposer un système d'exploitation simple dans la lignée de Minix, version légère d'Unix. Il se trouva que son système d'exploitation était l'élément manquant du projet GNU. Le résultat est bien connu puisqu'il s'appelle Linux (l'appellation correcte étant GNU/Linux), symbolisé par Tux le pingouin. Depuis sa création, Linux est de plus en plus utilisé par des particuliers, des entreprises mais aussi des administrations.

Il est difficile d'évaluer la part de marché de Linux pour les systèmes d'exploitation. En se basant sur l'usage des navigateurs Web, le W3 Schools [\(3\)](#) tient des statistiques mensuelles à ce propos et estime les parts de marchés suivantes (juin 2005) : 89.8 % pour l'environnement Windows, 3,5 % pour Linux et 3 % pour MacOS (les plateformes comptabilisant moins de 0.5% n'étant pas retenues).

Depuis 1994, date de sa création, Red Hat distribue sa version de Linux et celle-ci est actuellement la plus présente sur le marché. Il existe d'autres sociétés de distribution tel Debian, Mandrake ou Knoppix, qui proposent chacune une version différente de Linux, adaptée au public ou à la langue.

Depuis plus de dix ans, des logiciels libres ont été développés dans presque tous les domaines de l'informatique. En exemple, on peut citer Mozilla (Navigateur web) ou encore le serveur Web Apache, les langages Perl, Python, PHP, XML ou encore les produits Open Office (une version libre de Star Office, développé par Sun Microsystems).

Quant aux logiciels de gestion de bibliothèque, il en existait beaucoup, dans les années 80, tel Sibil, que l'on aurait pu considérer comme libres puisqu'ils étaient libres d'usage et de modifications. Ils furent pour la plupart abandonnés ou rachetés par un éditeur qui, ensuite, s'est attribué les droits d'exploitation. Le premier logiciel libre de gestion de bibliothèques en tant que tel, Koha, date de 1999 et a été réalisé par la société Katipo pour la Horowhenua Library Trust, puis "libéré" pour être utilisable par tous. À la même époque, Peter Schlumpf développe seul un autre logiciel libre : Avanti. Depuis, les initiatives n'ont pas manqué mais le développement dans ce domaine est très récent. Nous présenterons les divers logiciels plus loin.

2.2. Définition du logiciel libre

Dans le jargon informatique, on a parfois du mal à différencier les notions de freeware (ou gratuiticiel), shareware (ou partagiciel) ou « public domain » (logiciel du domaine public). Définissons déjà ces trois termes avant de définir la notion de logiciel libre ou d'Open Source.

Le logiciel freeware est publié gratuitement et chacun peut se le procurer sans frais. La redistribution commerciale est interdite. Le shareware est également distribué gratuitement, mais sous une version simplifiée ou accessible dans un temps limité. Pour obtenir une version complète, l'utilisateur devra l'acheter. Quant au logiciel « public domain », il s'agit d'un logiciel dont les droits ont expiré. L'utilisateur peut sans autre l'obtenir gratuitement, mais le risque est grand que le logiciel soit abandonné au niveau de son code source et qu'il ne soit donc plus développé ou entretenu par son éditeur.

Ces trois types de logiciels se caractérisent par le fait que le code source n'est pas accessible aux utilisateurs.

A ces trois notions se sont ajoutées récemment les termes « logiciel libre » (free software en anglais) et « Open Source ». Le terme « libre » doit, premièrement, être compris dans le sens de « libéré » et non dans le sens de la gratuité. En effet, le code source du logiciel, sa boîte noire en somme, est « libéré » et donc accessible à tous et chacun peut donc le modifier. Les logiciels libres sont, par essence, gratuits même s'il existe des « packs » payants (notamment pour les distributions Linux) qui contiennent les CDs d'installation, un guide voir un certain nombre de jours d'assistance.

La Free Software Foundation donne une définition claire des conditions à remplir pour qu'un logiciel soit considéré comme libre. On retiendra principalement les quatre libertés, édictées par Richard Stallman, qui sont offertes aux utilisateurs :

- La liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages (liberté 0).
- La liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à ses besoins (liberté 1). Pour ceci, l'accès au code source est une condition requise.
- La liberté de redistribuer des copies, donc d'aider son voisin (liberté 2).
- La liberté d'améliorer le programme et de publier ses améliorations, pour en faire profiter toute la communauté (liberté 3). Pour ceci l'accès au code source est une condition requise.

Cette définition est contenue dans la licence GNU GPL (General Public Licence), première licence libre, créée par la FSF. Le principe de cette licence est basé sur le concept du « copyleft », c'est-à-dire, en bref, l'utilisation des lois de droit d'auteur dans le but opposé du copyright. Par principe, toute nouvelle version d'un logiciel sous licence GPL doit rester sous cette licence. Il existe d'autres licences du même type, mais souvent plus libérales. On citera entre autre la LGPL (pour Lesser General Public Licence).

Un logiciel libre est donc bien sous licence, comme le serait un logiciel propriétaire, mais cette licence est justement très permissive.

Le terme « Open Source » est apparu en 1998 et n'est pas forcément équivalent, principalement concernant le choix de la licence d'une nouvelle version ou d'une version dérivée. La notion « free software » étant peu claire et la FSF un peu trop rigoriste dans ses prises de position, la société Red Hat et d'autres militants du logiciel libre, réunis au sein de l'Open Source Initiative décident d'utiliser le terme « Open Source », en référence au code source ouvert. Ce terme sera ensuite très vite popularisé et utilisé à toutes les sauces, même par des éditeurs de logiciels propriétaires puisqu'il est possible de commercialiser un logiciel basé sur une partie du code d'un logiciel libre.

Reste que ces deux termes sont semblables dans leur définition. Nous n'utiliserons cependant pas, dans notre article, le terme « Open Source » puisqu'il est plus restrictif et postérieur à la notion de logiciel libre.

3. Pourquoi un logiciel libre en bibliothèque

3.1. Une philosophie commune

Lorsque l'on étudie la philosophie du mouvement des logiciels libres, on est frappé par sa similitude évidente avec la philosophie des bibliothèques.

Prenons un exemple : Eric Anctil (Anctil & Shid Beheshti, 2004) rappelle dans son article les 5 principes à suivre pour les bibliothécaires selon Ranganathan (1931) :

1. Books are for use;
2. Every reader his or her book;
3. Every book its reader;
4. Save the time of the reader;
5. The Library is a growing organism.

Nous pouvons premièrement constater une similitude entre ces cinq principes et les quatre libertés du logiciel libre.

Ensuite, le combat pour la liberté de l'information et le libre droit à son accès est un combat commun aux deux communautés et les rapproche inévitablement.

Eric L. Morgan (Morgan, 2004b) résume assez bien cette similarité : « À plusieurs égards, je crois que le développement du logiciel ouvert, tel que le décrit [Eric S.] Raymond, est très similaire aux principes mêmes de la bibliothèque. D'abord et avant tout, par l'idée du partage de l'information. Les deux parties mettent l'accent sur l'accès direct. Les deux parties ont la culture du don et gagnent leur statut par la quantité de ce qu'elles diffusent... Les deux parties espèrent que le partage des informations fait progresser chacun dans le monde »

Nathalie Cornée (Cornée, 2003) en arrive aux mêmes conclusions : il paraît évident que les deux mondes collaborent « puisqu'ils partagent les mêmes objectifs ». « Les logiciels libres représentent des outils de travail logiques et naturelles par leur essence pour les professionnels de l'information. »

Cette constatation est donc plutôt pertinente, mais malheureusement les professionnels de l'information ne s'intéressent pas tous aux domaines de l'informatique libre. Un travail important de sensibilisation serait indispensable pour que ceux-ci se rendent compte du potentiel des logiciels libres et que les deux mondes se rencontrent.

3.2. Une solution à l'impasse des logiciels propriétaires

Dans les cours qui nous ont été donnés sur les logiciels documentaires ainsi que dans nos pratiques professionnelles, nous avons retenu plusieurs éléments concernant le marché du logiciel documentaire payant. Le choix commercial est important. Les fonctionnalités du logiciel répondent rarement à 100% aux attentes du client. Nous dépendons de l'éditeur, parfois peu disposé à faire des modifications dans le programme. Le développement d'un logiciel coûte cher et n'est pas toujours rentable. Les sociétés commerciales sont donc assez peu enclines à consacrer du temps et de l'argent pour satisfaire un client quant à des adaptations spécifiques à ce client. Mais si cela est possible, le client paie un surcoût qui peut être assez important. Et si celui-ci a peu de moyens, il devra donc s'adapter au produit et attendre

patiemment les nouvelles versions. En fait, les logiciels propriétaires peuvent être comparés à du prêt-à-porter alors que les logiciels libres correspondraient mieux à du sur-mesure.

Mais surtout, le marché n'est pas stable. Entre rachat, abandon ou modifications incessantes de ces logiciels, il est difficile de trouver une solution stable et durable dans laquelle nous puissions avoir totalement confiance. Or, les bibliothèques travaillent sur le long terme et la pérennité des données informatiques, et si possible du système, est absolument essentielle. Le professionnel doit donc réfléchir à long terme et pouvoir migrer facilement ses données lorsqu'il change de logiciel documentaire. Ces préoccupations ne sont pas forcément comprises par des développeurs de logiciels propriétaires, même si l'on relève un plus grand intérêt de leur part quant à l'utilisation de formats standards.

A ces égards, les logiciels libres sont une solution très intéressante, au niveau du coût, de la maintenance et de la pérennité des données et du système.

On a trop tendance à réduire l'intérêt des logiciels libres à leur gratuité. Le logiciel libre est gratuit à l'acquisition, certes, mais l'on verra que le coût global n'est de loin pas nul. Lorsque l'on acquiert un logiciel propriétaire, le prix comprend l'installation, le paramétrage, parfois la formation du personnel et la maintenance, souvent avec un surcoût. Ces services ne sont pas proposés avec l'acquisition du logiciel libre, ou tout du moins pas gratuitement. Il faut donc premièrement prévoir du temps ou de l'argent pour l'installation et le paramétrage du logiciel puis la formation du personnel. Si le responsable est compétent et peut gérer la tâche seul ou avec l'aide d'un informaticien de la maison, il s'en tire à peu de frais. Il peut également consulter la communauté en cas de problèmes techniques. Reste qu'il devra consacrer un temps important pour suivre les évolutions du logiciel, adapter le sien ou participer au développement du logiciel selon ses capacités.

Dans le cas où le personnel est peu compétent et n'a pas la possibilité de demander l'aide d'un informaticien interne, il existe des sociétés de service en logiciel libre (SSLL). Ces sociétés proposent des conseils lors du choix d'un logiciel, l'installation et la configuration du logiciel, la résolution de problèmes techniques, une adaptation de celui-ci aux besoins de l'utilisateur ou éventuellement un ajout de modules. Certains développeurs de logiciels proposent également des services, tel PMB services pour le logiciel PMB. Cette société propose, entre autre, l'installation et la configuration du logiciel, un contrat de maintenance ou des cours de formation.

En résumé, si le responsable du logiciel a de bonnes compétences en informatique, il peut se débrouiller à peu de frais pour gérer celui-ci. Peu de coût financier donc, mais un coût important en temps et en investissement personnel. Par contre, s'il souhaite demander de l'aide à des développeurs externes, le coût financier peut être élevé et donc l'investissement dans ce logiciel moins avantageux que prévu.

Eric L. Morgan (Morgan, 2004a) soutient qu'il s'agit principalement d'un coût en temps de travail et nous avons également pu le constater dans notre expérience.

La communauté des utilisateurs est un gage important dans le succès d'un logiciel libre. Elle est composée principalement d'informaticiens, de développeurs et d'utilisateurs. Plus elle est grande, plus le développement et la pérennité du logiciel sont en principe assurés puisque si les développeurs principaux du logiciel abandonnent le logiciel, les membres de la communauté (et surtout les utilisateurs) auront tout intérêt à reprendre son développement.

Cette communauté est souvent organisée autour d'un forum sur le site du logiciel mais également grâce à des listes de discussions. Les utilisateurs feront part de leurs besoins et, s'ils sont pertinents pour une partie de la communauté, elle se mettra au travail. Le résultat sera proposé à toute la communauté. L'utilisateur du logiciel, puisqu'il bénéficie de l'aide de cette communauté, devra par solidarité proposer ses services. S'il n'est pas compétent en informatique, il pourra toujours participer à l'élaboration d'un manuel d'utilisateur ou à la traduction du logiciel dans une autre langue, donner son avis sur certaines fonctionnalités ou signaler quelques dysfonctionnements. Ce système de communauté peut donc être très puissant concernant l'évolution d'un logiciel et les modifications et ajouts au logiciel peuvent être réalisés rapidement. A ce propos, nous conseillons la lecture de l'excellent article « La cathédrale et le bazar » de Eric S. Raymond (Raymond, 1998), qui permet de bien comprendre le fonctionnement et la puissance d'une communauté autour d'un logiciel libre.

On peut reprocher aux logiciels libres qu'ils ne soient pas des solutions sérieuses et durables. Au contraire, la communauté peut être très stimulante et les développeurs être très motivés. De plus, l'usage de langages libres s'appuyant sur des normes reconnues est un gage de stabilité. De même, les logiciels libres sont évolutifs : les diverses versions du logiciel ne sont pas figées et, puisqu'elles utilisent le même langage, respectent les versions antérieures et les migrations sont d'autant plus facilitées. Enfin, le soutien d'entreprises (dans le cas de Redhat et Mandrake, par exemple) permet également d'accroître cette stabilité. Évidemment, ces observations sont récentes et l'on ne peut pas deviser sur les vingt prochaines années...

En définitive, grâce à la licence libre de son logiciel, l'utilisateur, avec l'aide de la communauté, obtient un logiciel flexible et adapté aux besoins du SID, de surcroît à peu de frais et souvent assez rapidement.

3.3. Avantages des logiciels libres.

Nous avons relevé plusieurs avantages des logiciels libres liés à leur liberté d'utilisation, à l'indépendance par rapport à une société propriétaire. Signalons ici les avantages techniques et pratiques :

Avantages techniques

- Le code du logiciel étant ouvert, il est possible, si l'on possède les compétences suffisantes, d'intervenir dessus et donc de faire des modifications rapides en cas d'erreur ou d'amélioration.
- L'interface Web, particulièrement utilisée par les logiciels libres, demande uniquement l'utilisation d'un navigateur Web et d'un serveur Apache de type EasyPHP (selon notre expérience facilement installé). Elle permet une personnalisation de l'OPAC et facilite également l'usage de l'Unicode. En effet, le navigateur prend en compte la traduction et facilite donc la traduction dans de nombreuses langues. Les logiciels libres peuvent donc facilement proposer des traductions dans de nombreuses langues.
- Les langages de programmation (MySQL, PHP, Perl, Python,...) sont libres, connus et s'appuient sur des normes reconnues.
- Les normes et formats de catalogage (MARC, iso 2709,...) sont, pour la plupart des logiciels, respectés.

- De plus en plus, les logiciels libres gèrent XML, ce qui facilite grandement la migration des données et leur pérennité.
- Les logiciels libres sont moins sensibles aux virus car les failles peuvent être repérées par les développeurs et corrigées immédiatement.

Avantages pratiques

- En règle générale, chaque logiciel dispose d'un site web où l'on accède à la copie du logiciel, à des informations techniques et pratiques, à un forum, à des contacts,
- Une démo du logiciel est souvent disponible sur le site web du logiciel ou sur des sites web associés. L'utilisateur intéressé peut également directement installer le logiciel pour le tester et l'évaluer sur son propre poste.
- L'acquisition du logiciel est très simple puisqu'il suffit souvent de télécharger simplement un fichier via Internet.
- Grâce à la communauté, on peut obtenir de l'aide et de l'assistance gratuitement. La communauté permet un partage des connaissances et des améliorations.
- Le logiciel est le souci d'une communauté active et permet indirectement la collaboration entre bibliothèques ou centres de documentations parfois très éloignés.
- La bonne connaissance du logiciel offre un contrôle informatique. Le responsable connaît bien techniquement le logiciel et il développe ses compétences informatiques dans un langage utilisé également ailleurs.
- On constate souvent un souci d'esthétisme dans la présentation des logiciels. Une présentation graphique agréable et l'ergonomie semblent faire partie des préoccupations des développeurs.
- Il existe de plus en plus de choix dans les logiciels de gestion de bibliothèque, du plus simple au plus complexe.

3.4. Désavantages des logiciels libres

Le choix d'un logiciel libre comporte de nombreux risques et désavantages qu'il est important d'avoir en tête. Signalons cependant que ces désavantages se présentent principalement dans le cas d'une gestion faite par une seule personne. Une gestion en équipe peut considérablement atténuer ces aspects :

3.5. Désavantages liés à l'utilisateur

- Il est important que celui qui souhaite installer puis gérer un logiciel libre de gestion de bibliothèque ait, en plus de ses connaissances en bibliothéconomie, de bonnes connaissances préalables en informatique ou qu'il ait à disposition un informaticien compétent, ceci pour pouvoir gérer la maintenance du logiciel de manière autonome.
- L'utilisateur doit suivre régulièrement le développement du logiciel via une mailing-list ou en visitant régulièrement le site web ou le forum du logiciel.
- De même, l'utilisateur devrait également consacrer du temps à la communauté et proposer son aide selon ses compétences.

- Parfois, lorsque le développement d'un logiciel n'est pas terminé ou qu'il n'existe qu'une version beta, l'acquisition du logiciel peut être payante, ceci pour financer son développement. Ce cas est cependant assez rare.
- L'investissement en temps pour l'utilisateur est important.

3.6. Désavantages liés au logiciel

- L'installation du logiciel peut être parfois très laborieuse.
- Actuellement, les logiciels à disposition proposent, pour la plupart, des fonctionnalités assez simples et parfois pas suffisamment performantes. On y trouve presque toujours les modules de catalogage, de circulation et un OPAC. Mais peu de logiciels proposent, par exemple, un module d'acquisition ou de prêt inter.
- Certains logiciels ne proposent actuellement que des versions beta, c'est-à-dire des versions encore non terminées et instables. Les développeurs se concentrent au début sur la création de nouveaux modules et « oublient » parfois d'améliorer ce qui a déjà été fait. Certains logiciels, les plus anciens, sont assez peu conviviales et difficiles à utiliser même si ceux-ci se veulent souvent simples d'usage. Les derniers arrivants sont nettement plus convaincants à ce propos.
- Il existe actuellement peu de manuels et de documentation quant à l'utilisation et la gestion des logiciels. C'est assez frappant dans le cas de Koha, logiciel pourtant assez utilisé : Jusqu'à début 2005, on ne trouvait aucune documentation digne de ce nom sur leur site web. Depuis, Koha a développé un site spécifique à ce propos, d'ailleurs assez complet.
- L'interaction avec les logiciels propriétaires n'est pas encore toujours acquise, de même entre les logiciels libres de gestion de bibliothèque.
- Le choix des logiciels actuels est très axé « gestion de bibliothèques » et peu « gestion de centres de documentation ».

4. Survol des logiciels disponibles actuellement

Un logiciel de gestion de bibliothèque propose en règle générale plusieurs modules tels la circulation (prêt), le catalogage, la recherche dans le catalogue, la gestion des acquisitions, le bulletinage des périodiques, des fonctions de gestion administrative, de statistiques ou encore un OPAC (Online Public Access Catalogue).

Après une brève recherche sur Internet, nous avons constaté qu'il existait un certain nombre de logiciels libres de gestion de bibliothèque(4) disponibles. Nous avons approfondi notre recherche dans des périodiques spécialisés (Argus, Archimag, Documentaliste, etc.), mais aussi sur des sites ressources et sur les sites officiels des logiciels documentaires. Après avoir rassemblé un corpus de textes suffisants et comparé les fonctionnalités de base des logiciels, nous en avons présélectionné sept qui méritaient d'être étudiés d'un peu plus près. Il s'agit de Avanti, Koha, Learning Access ILS, GNUTeca, PMB, OpenBiblio, et Emilda.

Nous les présentons brièvement ci-dessous, dans l'ordre du plus ancien au plus récent, avec une critique succincte de chacun. Nous avons ajouté une brève présentation d'Evergreen

(anciennement Open ILS), logiciel récent que nous n'avons pas étudié lors de notre travail de diplôme mais qui semble très prometteur.

Signalons que la plupart de ces logiciels ont été développés pour des bibliothèques et que leurs fonctionnalités sont principalement adaptées à ce type d'institution. Cependant, la plupart peuvent être utilisés par des centres de documentation après quelques adaptations. Il manquera cependant les fonctions propres à un logiciel de gestion d'un centre de documentation telle la génération de produits documentaires (revues de presse, newsletters) ou encore la gestion de documents numériques (GED).

4.1. Avanti

Avanti est, à la base, l'oeuvre d'une seule personne, Peter Schlumpf (USA) et date de 1998. Le but était de développer un logiciel aussi simple que possible, flexible et ne demandant pas de grandes connaissances en informatique à ses usagers.

La version actuelle, Avanti MicroLSC, dans sa version 1.0 bêta 4, propose un OPAC et un module de catalogage (compatible MARC), fonctionnels mais assez rudimentaires. Le catalogage des documents est possible sur 10 champs uniquement, ce qui peut, pour certaines petites bibliothèques, être suffisant. On ne peut pas préciser la nature du support et les périodiques sont donc mélangés aux monographies sans possibilité de les démarquer. Plus ennuyeux, il n'existe pas de champ date ou de zone de collation. La recherche se veut simple et est donc limitée aux champs « titre » et « auteur » et ne peut donc pas gérer une recherche thématique. Sébastien Thébault (Thébault, 2004) a installé ce logiciel, non sans peine et avertit que cette étape est difficile. La circulation sera intégrée dans la version 1.0 définitive, qui doit paraître courant 2005. Le graphisme est très épuré.

L'intérêt principal de ce logiciel est qu'il peut fonctionner sur n'importe quel système d'exploitation. Basé sur la technologie Java (de Sun), Avanti parie sur la stabilité de ce langage. Ce pari peut être discutable puisque le langage Java rend le logiciel assez lent pour les ordinateurs non récents. Sébastien Thébault (Thébault, 2004) soutient également que la complexité de la technologie Java explique la lenteur des développements puisque peu de développeurs la maîtrisent. Le logiciel utilise son propre système de base de données nommé PicoDB.

En bref, le développement de ce logiciel est peu avancé et fastidieux puisqu'il est l'oeuvre d'une personne assistée d'une équipe de sept développeurs, sans l'aide d'une éventuelle communauté. Autre handicap de taille, Avanti n'est, à priori, utilisé par aucune bibliothèque pilote. Le graphisme est sobre mais pas vraiment agréable. En fait, à force de vouloir être aussi simple que possible, Avanti n'est pas assez complet. A notre avis, il pourrait à peine convenir à de petites bibliothèques. Eric Anctil estime qu'il n'est pas encore prêt pour être implanté à son stade actuel de développement (Anctil & Shid Beheshti, 2004).

4.2. Koha

Koha prétend être le premier logiciel libre de gestion de bibliothèque. Il a été initialement développé en Nouvelle Zélande par la bibliothèque d'Horowhenua et la société Katipo en 1999. La bibliothèque souhaitait changer de SIGB (5) et a rédigé un cahier des charges en 1998. Aucune réponse ne la satisfaisait : les solutions étaient trop chères et souvent surdimensionnées. La société Katipo a alors développé Koha et a proposé de « libérer » le logiciel.

Concrètement, Koha comprend un catalogue (compatible MARC, multiples grilles, usage de thésaurus et d'autorités-matière), un OPAC (recherche sur une dizaine de champs, compte lecteur, panier de notices), un module pour la gestion de la circulation des documents et des lecteurs, un module d'acquisition simplifié ou complet (gestion du budget, des commandes, des fournisseurs, suggestions possibles de lecteurs via l'OPAC...), une aide en ligne partiellement complète. Koha fonctionne avec un client Web, sur Windows, Linux et MacOS, utilise les langages Perl pour la programmation et MySQL pour la base de données. Il s'est doté d'un protocole d'interrogation Z39.50 dans la version 2.0 et gère les formats UNIMARC, USMARC, MARC21 et le format d'échange iso 2709. Depuis peu, il existe un site regroupant plusieurs documentations concernant l'installation, la migration des données ou la maintenance.

Le type et la présentation des fonctionnalités de Koha l'orientent plutôt vers les bibliothèques académiques. Utilisé dans le monde entier grâce à des versions multilingues, Koha possède une importante communauté de développeurs, traducteurs et correspondants. Il a le potentiel pour devenir un logiciel universel à condition qu'il suscite toujours autant d'intérêt dans le milieu des centres d'information documentaire (Anctil & Shid Beheshti, 2004). En tout cas, selon Eric Anctil (Anctil & Shid Beheshti, 2004), c'est le logiciel libre de gestion de bibliothèque le plus complet actuellement et le plus avancé technologiquement. Koha a d'ailleurs reçu en 2003 le prix du logiciel libre pour la meilleure application pour structure publique aux « Trophées du Libre ». Par contre, il semblerait que son installation pose encore quelques problèmes. Dans notre cas, nous n'avons pas réussi à l'installer et plusieurs informaticiens de la HEG de Genève ont également essayé, sans succès. La principale difficulté s'est présentée avant l'installation de Koha proprement dite. Il faut en effet installer plusieurs briques logiciels (notamment des composants Perl) et c'est à ce niveau que nous avons été bloqués.

4.3. LearningAccess ILS

Le Learning Access Institut de Seattle propose un logiciel libre appelé LearningAccess ILS. Anciennement nommé OpenBook ou Koha West, LearningAccess ILS a été développé dès 2000 par J.G. Bell en se basant sur le code de Koha. En ce qui concerne les fonctionnalités, on y trouve trois modules : OPAC, catalogue (avec usage de MARC21) et gestion de la circulation. La gestion des acquisitions est encore en développement. Le catalogage comprend aussi le protocole Z39.50. Tous les modules fonctionnent avec une interface Web et permettent un usage multilingue. Techniquement, LearningAccess ILS fonctionne sur Linux ou Windows et utilise une base de données MySQL, le langage de programmation PHP et l'Unicode.

Le site Web donne accès à plusieurs mailing-lists pour les utilisateurs et permet de visionner un exemple d'application du logiciel au travers d'une base de données avec OPAC et 25'000 notices. Nous avons donc pu voir concrètement comment le logiciel se présente.

Côté négatif, la version n'est pas encore accessible sur le site Web mais on peut se procurer des versions bêta sur le site personnel du créateur. Le Learning Access Institute attend d'avoir une version complète et stable avant de la distribuer librement.

Comme Koha, LearningAccess ILS a le potentiel de devenir universel. Via une recherche Internet, on trouve des OPAC de bibliothèques visiblement inspirés de ce logiciel, signe qu'il est déjà utilisé par des institutions. Le projet est supporté par une bonne équipe de développeurs et montre une grande ambition.

4.4. GNUTeca

Le projet GNUTeca a démarré en 2001 grâce à trois développeurs brésiliens. Il connaît un grand succès au Brésil dans les bibliothèques publiques, universitaires et même gouvernementales. Le nombre de programmeurs a augmenté et la version actuelle propose un OPAC, un catalogue compatible avec MARC21, une gestion de la circulation, le bulletinage et le prêt inter-bibliothèques. GNUTeca tourne sur Linux, utilise les langages de programmation PHP, PostgreSQL et utilise un langage de base de données libre portugais : Miolo.

Les fonctionnalités de ce logiciel nous semblent très intéressantes et le fait qu'il ait un grand succès populaire au Brésil nous semble de bon augure. Malheureusement, il est ennuyeux que ce logiciel ne fonctionne que sur Linux et qu'il ne soit actuellement pas encore traduit. Lorsqu'il existera une version traduite, ce logiciel pourra être vraiment intéressant dans nos contrées.

4.5. PMB

PMB, initié par le bibliothécaire français François Lemarchand et actuellement développé, animé et maintenu par la société PMB Services, date de 2002.

Il propose dans sa version 2.0 un OPAC, une gestion de la circulation des documents et des lecteurs, un catalogue (compatible MARC) avec gestion des autorités, un catalogage de ressources électroniques, le bulletinage des périodiques, un moteur de recherches multicritères et booléen. On peut également avoir accès à une documentation assez complète en ligne.

Tout comme Koha, PMB est basé sur des technologies issues du Web: serveur Apache, langage de programmation PHP et MySQL pour la gestion de base de donnée. Enfin, il utilise le protocole Z39.50 et gère le format UNIMARC ainsi que le format d'échange iso 2709. Le logiciel, déjà disponible en plusieurs langues (français, anglais, italien, espagnol, etc.), fonctionne très bien sur Windows, Linux et MacOS, en monoposte, Intranet ou Internet. Le logiciel est régulièrement mis à jour et la dernière version date de janvier 2005.

L'interface est très simple et conviviale pour les usagers comme pour les professionnels. PMB vise des SID de petite et moyenne taille ainsi que les centres de documentation spécialisés mais équipe déjà des bibliothèques de 180'000 ouvrages et un centre de documentation de 300'000 documents. Il comprend une grande communauté d'utilisateurs et propose des formations à domicile. Le produit est en plus en français. Il est l'un des SIGB les plus complets actuellement et est promis à un bel avenir.

4.6. OpenBiblio

Nous avons trouvé peu de références dans la littérature professionnelle à propos du logiciel OpenBiblio. Le site Web du logiciel donne quelques informations. Logiciel assez récent (2002), OpenBiblio propose les fonctionnalités classiques : OPAC, gestion de la circulation, du catalogue et des lecteurs. On y trouve également un module de gestion des employés. Le logiciel fonctionne avec une base de donnée MySQL, le langage de programmation PHP, sur Linux, Unix et Windows et gère l'USMARC. Ce logiciel est assez intuitif, agréable à l'œil, bien documenté (présence d'un forum d'utilisateurs) et facilement installable. Plusieurs traductions sont en cours, notamment en espagnol, en italien, en français ou encore en hébreu ou en indonésien !

Il n'existe encore aucune version définitive, la version actuelle étant la version bêta 0.5.0. Le logiciel est pour l'instant principalement utilisé aux États-unis. Le forum indique une certaine activité des développeurs et une ambition internationale.

4.7. Emilda

Emilda est un logiciel libre de gestion de bibliothèque finlandais assez récent (la version 1.0 date de 2003).

La version 1.2.2 propose un OPAC, un module de catalogage et de circulation, une aide en ligne, une possibilité de faire des recherches simples et avancées et un paramétrage presque total du logiciel, et ceci très facilement. Une fonctionnalité originale : via l'OPAC, il est possible de mettre un commentaire sur un livre et lui attribuer une appréciation. Le site propose une documentation complète pour l'installation et l'administration du logiciel. Emilda gère entièrement le langage XML, est compatible avec MARC et intègre la recherche via Z39.50.

Emilda était initialement programmé en langage Perl. Il a ensuite été traduit en langage PHP et fonctionne avec une base de donnée MySQL. Ce logiciel fonctionne principalement sur Linux mais les développeurs signalent sur le site que l'installation sur d'autres systèmes serait en principe possible.

Les concepteurs d'Emilda ont particulièrement soigné l'apparence du logiciel et nous l'avons trouvé très agréable. La navigation est simple et aisée. On est vite sous le charme même si le logiciel propose encore des fonctionnalités de base. Emilda fonctionne actuellement dans trois écoles à Espoo, en Finlande.

Les développeurs sont conscients des imperfections de leur logiciel et incitent les visiteurs qui testent leur démo en ligne, à faire des commentaires. Mais le résultat actuel est assez convaincant et nous espérons que ce logiciel évoluera vite.

4.8. Evergreen

Evergreen, anciennement nommé Open ILS, est un projet développé par la bibliothèque d'État de Géorgie (USA) pour le Georgia Library PINES Program, un consortium de 251 bibliothèques publiques de Géorgie. Pour des raisons d'inadéquation des produits commerciaux aux attentes de ce consortium, il a été décidé de créer un SIGB libre sous licence GPL qui permette de gérer ce consortium ainsi que les bibliothèques qui y appartiennent selon les besoins précis du système PINES.

Le projet a débuté fin 2004 et le logiciel est encore en développement. Le site web donne encore peu d'informations mais le module de catalogage peut déjà être étudiés via une démo et l'on peut déjà observer le résultat via l'OPAC du réseau PINES.

Techniquement, le logiciel fonctionne avec une base de donnée PostgreSQL, est programmé en C++ et en Perl et fonctionne avec un serveur Apache. Le type de système d'exploitation sur lequel fonctionne ce logiciel n'est pas précisé.

Nicolas Morin, dans son weblog BiblioAcid, a suivi de très près les développements de ce logiciel et semble très impressionné par les premiers résultats. Ce logiciel semble très prometteur puisqu'il s'agira d'un gros système, prévu de fonctionner pour un vaste réseau de bibliothèques.

5. L'installation de PMB à la FCMA : notre expérience

Le sujet de notre travail de diplôme nous a été proposé par la Fondation Chanson et Musiques Actuelles (Nyon), une petite structure chargée de la promotion des groupes de musique actuelle de Suisse romande et d'une aide sous forme de consulting et de conseils pour leur carrière. Le public est assez restreint et seul le mercredi après-midi leur est, en principe, dévolu pour prendre rendez-vous. Cette association, fondée en 1997, a amassé et acquis une quantité de documentation de tous supports : monographies (environ 250 vol.), périodiques (60 titres dont 6 abonnements), CDs (environ 450), documents audiovisuels, dossiers de presse, etc...dans laquelle le personnel avait parfois bien de la peine à se retrouver. La FCMA ne disposait, en outre, d'aucune communication en externe de son fonds. La nécessité d'implanter un système de gestion global des documents s'est vite imposée à nous pour gérer de façon pratique et homogène toute cette information.

Nous étions cependant soumis à diverses contraintes : la FCMA disposait d'un budget restreint dévolu à la documentation. De ce fait, il nous fallait trouver une solution au prix le plus raisonnable possible. En outre, le système que nous allions mettre en place serait géré par des non professionnels en information et documentation. Il fallait, de plus, prendre en compte le fait que le temps à disposition du personnel pour la gestion de la documentation était limité. La solution que nous devions trouver se devait d'être simple d'utilisation et maniable.

Concernant la maintenance, un informaticien pouvait intervenir à la demande.

5.1. Le choix d'un logiciel libre

Lors de nos recherches préalables, nous sommes arrivés à la conclusion que les logiciels « propriétaires » de bibliothèque étaient, dans notre cas, trop onéreux. De plus, les logiciels commerciaux de bibliothèque possèdent en général un certain nombre de modules utiles à la gestion de toutes les tâches courantes en bibliothèque (acquisition, bulletinage des périodiques, prêts, comptabilité, etc.). Or, la FCMA ne prêtant pas de documents et ne gérant pas un fonds important, un grand nombre de fonctionnalités auraient été inutiles. Il était donc superflu d'investir beaucoup d'argent dans un logiciel où peu de fonctionnalités seraient exploitées. Comme nous l'avons évoqué précédemment, les logiciels libres proposent en général des fonctionnalités simplifiées ou ne possèdent pas encore tous les modules des logiciels propriétaires. Vu que les besoins de la FCMA étaient limités, les fonctionnalités présentes étaient de toute façon suffisantes.

Pour ces deux raisons, nous avons axé nos recherches sur les logiciels libres, même si, avouons-le, nous étions assez inexpérimentés dans le domaine.

En Suisse, il nous semblait que les logiciels libres de gestion de bibliothèques étaient encore peu connus et très peu utilisés. Un petit sondage lancé en février 2005 sur [Swisslib](#) (6) a montré qu'effectivement, il existe très peu d'initiatives dans ce domaine en Suisse, en tout cas selon les quelques réponses que nous avons obtenues. Un projet romand de logiciel libre de gestion de petite bibliothèque, BiblioApp, nous a été signalé par la Bibliothèque Intercommunale et Scolaire de Mézières qui l'utilise avec satisfaction. Celui-ci sera prochainement renommé Papyrus. Par contre, lors de notre mandat, il n'existait pas d'application des logiciels que nous avons étudiés. Nous avons appris dernièrement que le Centre de documentation et d'information de l'école Moser de Genève utilisait PMB mais aucune visite n'a encore été faite sur place.

Fin 2004, une autre équipe de travail de diplôme a proposé à son mandant le choix de l'installation de Koha ou de Bibliomaker dans une nouvelle bibliothèque mais aucune installation n'a été réalisée à ce jour. Le défi de choisir un logiciel libre dans un centre de documentation était donc, à notre connaissance, une première dans notre région.

Un travail de diplôme est une sorte d'expérimentation où il faut parfois faire preuve d'un peu d'ingéniosité, faire appel au système D et explorer des domaines à la pointe. Nous avons donc trouvé l'occasion excellente pour nous jeter dans l'aventure.

5.2. Évaluation et choix définitif du logiciel documentaire

Après un premier tri dans les solutions libres, il s'agissait de trouver la solution la plus appropriée à notre situation. Après un repérage de sept logiciels potentiellement intéressants, nous en avons sélectionné trois (Koha, PMB, Learning Access ILS). Ceux-ci seraient ensuite décortiqués en profondeur, testés et comparés.

Premièrement, il a fallu se procurer une copie du logiciel ou une « démo ». A ce niveau, nous avons déjà dû abandonner Learning Access ILS puisque apparemment, il n'existait aucune copie accessible et plusieurs e-mails de demande au concepteur sont restés sans réponse.

Koha, pour sa part, a posé de sérieux problèmes d'installation. En effet, aucun informaticien que nous connaissions n'a pu réaliser l'installation complète. Nous avons donc fait notre évaluation sur une version « démo », certainement un peu limitée, disponible sur le site Internet de Koha. Le logiciel PMB, quant à lui, a été très facile à télécharger et à installer pour son évaluation.

Suite à la rédaction d'un cahier des charges, il ne restait plus qu'à nous plonger dans l'exploration de Koha et de PMB.

Le choix s'est porté sur le logiciel PMB pour les raisons suivantes :

- L'accès administrateur du logiciel est très facile à utiliser et très intuitif. Il nous a semblé que pour des utilisateurs non professionnels, la facilité d'emploi était indispensable. Le logiciel s'installe très facilement. Les mises à jour sont également assez faciles à réaliser et sont téléchargeables directement sur le site de la communauté de PMB. De plus, il n'y a pas besoin de demander de l'aide à un informaticien pour effectuer cette tâche, souvent périlleuse.
- Le logiciel est très convivial. Sa présentation graphique est plaisante et claire et la navigation est aisée et intuitive.
- A l'exception d'un module d'acquisition inexistant (il sera inclus dans le courant 2005), les fonctionnalités répondaient en grande partie à nos exigences et souvent de manière satisfaisante.
- Le logiciel gère plusieurs listes d'autorité dont un thésaurus (entre autre celui de l'UNESCO) et une classification. L'intervention sur les autorités est facile et rapide. De plus, l'utilisateur peut appeler les listes d'autorité depuis le module de catalogage, ce qui rend la tâche plus rapide.
- Le paramétrage est assez facile. Depuis le module administration, l'administrateur peut aisément modifier plusieurs paramètres propres au centre de documentation. Par contre, la modification des fonctionnements spécifiques du logiciel doit se faire via le code et demande donc une connaissance du langage PHP et de MySQL.

- Il existe plusieurs manuels de PMB, sur le site Web et intégrés au logiciel, ainsi qu'une version papier, concernant l'installation, le paramétrage et l'utilisation. Ceux-ci sont bien conçus.

En revanche, le logiciel montre quelques faiblesses au niveau de l'OPAC. Celui-ci est assez performant concernant la recherche mais graphiquement, il est assez peu agréable. Il n'est pas possible de déplacer les éléments de la page. Signalons cependant que l'usage de feuilles de styles CSS permet d'adapter l'apparence graphique. Ce détail nous a semblé pourtant de faible importance puisque nous pensions transposer la base de données sur le site Web de la FCMA, sans utiliser l'OPAC sous la forme proposée.

5.3. Installation, paramétrage et prise en main du logiciel

L'installation du logiciel PMB sur un poste de la FCMA fut facile et nous avons pu le faire par nos propres moyens. La mise en réseau sur les autres postes informatiques fut, par contre, plus laborieuse. Pour réaliser ce travail de mise en réseau, nous avons contacté l'informaticien responsable du parc informatique de la FCMA et au bout d'une bonne heure, le logiciel était opérationnel sur toutes les machines.

Nous avons réalisé nous-même, sans aide externe, les paramétrages propres à la FCMA, tels la mention de propriété des documents, le type de documents et leur restriction de prêt, l'entrée des mots-clés déjà choisis, l'entrée de la classification que nous avons créé ou encore les paramètres graphiques de l'OPAC. L'informaticien a lui-même paramétré le lieu de sauvegarde puisque celui-ci était lié au réseau.

5.4. Catalogage

Nous avons catalogué nous-même une grande partie du fonds puisqu'il n'y avait aucune description existante ni de moyen de récupérer des notices. Cette étape s'est effectuée très facilement. Certaines fonctionnalités de PMB se sont avérées vraiment agréables tels l'appel automatique de listes d'autorités dans les notices catalographiques ou l'accès à la liste des dernières notices cataloguées. Il est possible de cataloguer plusieurs exemplaires d'un document, de récupérer des notices via un module Z39.50 ou par l'import de notices au format UNIMARC. Le logiciel peut gérer l'usage des codes barres ou générer automatiquement un nouveau numéro d'exemplaire.

5.5. Notre avis sur le logiciel PMB

Lors de notre travail de diplôme, nous avons suffisamment travaillé avec la base de donnée PMB pour nous faire un avis objectif sur le logiciel. Les divers modules sont bien pensés et s'utilisent de façon vraiment intuitive, ce qui permet une prise en main rapide du logiciel. En effet, nous n'avons pas eu besoin de nous baser sur la documentation existante du logiciel pour en acquérir les fonctionnalités de base. Le logiciel fonctionne très bien et son temps de réponse est vraiment très acceptable. De plus, un travail simultané en réseau n'a posé aucun problème.

Nous avons remarqué cependant quelques incohérences, notamment, dans la grille de catalogage. La zone que nous appellerions communément indexation, c'est-à-dire la possibilité de mettre des mots-clés à l'ouvrage, est nommée « Catégories » et pour créer une véritable confusion, la zone que nous appellerions classification est intitulée « Indexation »...

Ce problème de dénomination n'est cependant pas bien grave et il suffit d'en être conscient pour passer outre. Par contre, plus ennuyeux, la grille de catalogage des périodiques ne

possède pas de champ « périodicité » ni « date ». Nous avons donc mis ces mentions dans les notes, faute de mieux. Ces lacunes devraient disparaître avec l'ajout prochain d'un module de gestion des abonnements. Enfin, dans l'OPAC, les noms de champs sont axés « catalogage de monographie ». On retrouve donc la notion « nombre de pages » devant la durée d'un CD

Ces petites incohérences ne posent aucun problème pour la gestion de documents dans le sein d'une petite institution néanmoins, dans le cas d'une institution de grande importance, il serait nécessaire de faire appel aux développeurs, à la communauté, voir à un professionnel pour régler ce genre de petits désagréments et avoir au final des notices au format standard pour chaque type de documents.

Suite à la dernière mise à jour du logiciel, nous avons eu un problème sérieux dans la gestion des mots-clés. En effet, un certain nombre de ceux-ci n'apparaissaient plus dans la liste d'autorité ni dans la liste disponible via le module de catalogage. Ce fut donc une « bonne » occasion de tester la communauté. Nous avons expliqué en détail notre problème, via la mailing-list, et avons demandé une aide. La réponse se fait toujours attendre et nous supposons que nos mails ont été perdus dans la masse. Nous avons donc, heureusement, résolu le problème par nos propres moyens et avons d'ailleurs obtenu une réponse à notre problème récemment, via un problème semblable présenté à la communauté. Étant inscrite depuis quelques mois sur cette mailing-list, Carole Zweifel a pu constater que la plupart des problèmes obtiennent une réponse et que la communauté est très active et efficace.

5.6. Bilan de l'expérience

Le bilan de cette expérience a été très positif pour nous. Le logiciel PMB est vraiment performant et a répondu à un grand nombre de nos attentes de départ. Depuis notre départ et suite à une petite formation dispensée par nos soins, le personnel de la FCMA s'est bien adapté à cet outil, qui est devenu un « compagnon de travail » idéal dans le traitement de l'information et de la recherche de documents. Avec notre aide, ils ont pu installer la nouvelle version du logiciel. Malgré quelques problèmes, auxquels nous avons pu pallier assez facilement, nous pouvons garantir l'efficacité du logiciel à moyen terme dans leurs locaux.

Le logiciel est toujours utilisé et le fonds a été presque entièrement catalogué par les employés et par Ludivine Berizzi lors d'un mandat supplémentaire de quinze jours.

6. Le libre, la solution d'avenir ?

6.1. Une alternative viable

Puisque le domaine des logiciels de gestion de bibliothèque est assez récent, il est difficile de se faire une idée claire de son avenir. A-t-on affaire à un effet de mode ? On aurait pu le craindre mais, à ce stade, on assiste plutôt à l'émergence d'un nouveau marché. Les logiciels libres sont en train de s'implanter petit à petit dans le paysage informatique et les logiciels libres de gestion de bibliothèques suivent le mouvement. Il est difficile de chiffrer le nombre d'installations de ce type de logiciels. Si, en Suisse, les SIGB libres semblent très marginaux, en France, PMB par exemple est installé dans une centaine d'institutions. Koha compte plus de soixante installations dans le monde entier.

Le fait que la philosophie des logiciels libres se rapproche beaucoup de celle des bibliothèques ne peut que les réunir assurément. Nicolas Morin (Morin, 2004) estime d'ailleurs que le combat

logiciel libre / logiciels propriétaires, dans son principe, est déjà gagné d'avance. Il se demande cependant si les logiciels libres peuvent s'imposer pour une application métier comme un système intégré de gestion de bibliothèque.

Suite à notre expérience, nous pensons que les logiciels libres peuvent actuellement proposer une alternative vraiment intéressante aux logiciels propriétaires. On remarque en tout cas que les initiatives sont de plus en plus nombreuses et que les bibliothécaires / documentalistes ont de plus en plus de choix en ce qui concerne les logiciels de gestion de bibliothèque. C'est une bonne chose mais faut-il encore que le logiciel soit viable, sérieux et semble stable.

Ces logiciels suivent très souvent les nouvelles technologies tout en maintenant une compatibilité avec les anciennes versions, ce qui permet de faciliter les migrations de données. Ils sont souvent assez esthétiques, en tout cas pour les plus récents. Leur interface est soignée et souvent conviviale. Ils utilisent pour la plupart des plates-formes Web et des langages libres de programmation (PHP, Perl,...).

Par contre, plusieurs logiciels ne sont pas terminés ou proposent des versions bêta. La plupart offre les fonctionnalités de base mais les fonctions plus évoluées, tel un module d'acquisition, de gestion financière, le prêt-inter ou la recherche booléenne, sont plus rares. Enfin, un certain nombre de logiciels ne sont pas encore utilisés réellement dans les bibliothèques, ceci pour des raisons de version inachevée ou peut-être de mauvaise adéquation aux besoins.

Bref, il est indispensable de trier et de tester sérieusement les logiciels les plus avancés, puis estimer si la communauté des utilisateurs est assez importante pour assurer une certaine pérennité du logiciel. En fait, nous n'avons guère trouvé plus de sept logiciels qui nous semblaient convenables et à notre avis seuls PMB, Koha, GNUTeca et éventuellement LearningAccess ILS et Evergreen peuvent actuellement prétendre à un avenir assuré. Ces logiciels conviennent très bien à des bibliothèques et centres de documentation de petite et moyenne importance (et à un grand réseau dans le cas d'Evergreen) et on ne devrait pas les ignorer lors du choix d'un logiciel de gestion de bibliothèque.

6.2. Une décision politique

Par contre, dans le cas de grandes bibliothèques, pour être concurrentiels par rapport aux logiciels propriétaires, les fonctionnalités devraient à l'avenir s'étoffer et ainsi obtenir plus de crédibilité. Les développeurs sont souvent très motivés et nous pensons que les logiciels libres se développeront vite et pourront dans un avenir proche, être compétitifs par rapport aux logiciels propriétaires.

Le problème d'une installation en réseau se pose également sérieusement. Que faire en cas de réseaux de bibliothèques ? Peut-on imposer un logiciel libre à toute une communauté de bibliothèques ? A notre avis, il s'agit avant tout d'une question politique. Koha semble, par exemple, en bonne liste pour s'implanter dans de grandes bibliothèques. Ce logiciel est d'ailleurs installé déjà dans des établissements universitaires français (École Nationale Supérieure des Mines de Paris, École des Mines de Nantes, École Supérieure d'Ingénieurs en Électronique et Électrotechnique,...). Quant à Evergreen, il devrait permettre de gérer en réseau plus de 250 bibliothèques de petite à grande importance.

Dans des pays aux moyens plus limités, cette question se pose moins et les logiciels libres constituent, en général, une alternative économique idéale, un moyen de se libérer de l'hégémonie des produits occidentaux, d'obtenir une « indépendance technologique » et de

réduire la fracture numérique. L'ouvrage de Perline et Thierry Noisette (Perline & Noisette, 2004) explique très bien les enjeux sociopolitiques et économiques des logiciels libres dans les pays non occidentaux et du Tiers-Monde. Nous ne nous y attarderons pas mais nous pensons que la crédibilité des logiciels libres viendra peut-être de ces pays.

Prenons l'exemple du Brésil. Ce pays est l'un des tous premiers à avoir légiféré en faveur des logiciels libres. Une loi fédérale est actuellement en discussion au parlement pour ne permettre l'usage de logiciels propriétaires par l'administration qu'en cas d'absence de logiciel libre correspondant au cahier des charges (Perline & Noisette, 2004). L'environnement politique brésilien est donc très favorable et ce pays devient le paradis du pingouin Linux et des logiciels libres (Dibbell, 2004). Cela explique que GNUTeca soit très bien implanté au Brésil, autant dans des bibliothèques publiques, universitaires que gouvernementales.

6.3. Un risque calculé

L'implantation d'un logiciel libre de gestion de bibliothèque aux dépends d'un logiciel propriétaire est actuellement encore rare. Il s'agit donc d'un pari risqué mais selon Nicolas Morin (Morin, 2004), c'est un risque calculé. Nous pouvons le confirmer, suite à notre expérience. Nous avons, en tout cas, confiance envers le logiciel PMB et sa communauté.

Il est dommage que pour notre travail de diplôme et pour cet article, nous n'ayons pas eu le temps d'installer et tester tous les logiciels. Ce travail reste encore à faire. Nous pourrions également imaginer de réaliser une grille d'évaluation adaptée aux logiciels libres de gestion de bibliothèque.

En attendant un test plus complet, nous incitons déjà tous les professionnels à s'intéresser aux solutions libres et à les tester lors d'un choix de logiciel. Nous pourrions presque assurer que « l'essayer, c'est l'adopter » !

NOTES

- (1) Toutes les références des sites web se trouvent en fin d'article.
- (2) Le code source est une représentation humainement compréhensible des instructions qu'exécute l'ordinateur, c'est, en quelque sorte, le noyau du logiciel.
- (3) voir le site web de W3schools : http://www.w3schools.com/browsers/browsers_stats.asp (visité le 16 juin 2005)
- (4) Nous n'avons pas investigué dans les logiciels de gestion de bibliothèques numériques puisqu'ils n'auraient pas répondu entièrement aux besoins de la FCMA et que celle-ci ne possède actuellement pas suffisamment de documents numériques.
- (5) SIGB : Système Intégré de Gestion de Bibliothèque
- (6) Liste de discussion suisse des spécialistes en information et documentation

BIBLIOGRAPHIE

Sélection de sites web

- [Free Software Foundation](#) (consulté le 16 juin 2005)
- [Open Source Initiative](#) (consulté le 16 juin 2005)
- [Site d'Avanti](#) (consulté le 16 juin 2005)
- [Site française de Koha](#) (consulté le 16 juin 2005)
- [Site de Learning Access ILS](#) (consulté le 16 juin 2005)
- [Site de GNUTeca](#) (consulté le 16 juin 2005)
- [Site de PMB](#) (consulté le 16 juin 2005)
- [Site de OpenBiblio](#) (consulté le 16 juin 2005)
- [Site de Emilda](#) (consulté le 16 juin 2005)
- [Site d'Evergreen](#) (consulté le 16 juin 2005)
- [Open Source Systems for Libraries](#) (consulté le 16 juin 2005)
- [Free Biblio : l'actualité du logiciel libre et gratuit pour bibliothèques](#) (consulté le 16 juin 2005)

Articles

- ANCTIL, Eric et SHID BEHESHTI, Ph. D (2004). [Open source integrated library systems : an overview](#). anctil.org [en ligne], [consulté le 16 juin 2005].
- BREEDING, Marshall (2002). [An Update on open source ILS](#). Information today, vol. 19, no. 9
- CORNÉE, Nathalie (2003). [Logiciel libre en bibliothèque](#). 116 p. Mémoire, Information et documentation d'entreprise, Bordeaux 3.
- DIBBELL, Julian (2004). [We pledge allegiance to the penguin](#). Wired, novembre 2004, p. 191-197

- FERCHAUD, Bernadette (2004). Les logiciels libres, solutions pour la gestion de l'information? Documentaliste – Sciences de l'information, vol. 41, no. 3, p. 196-199
- LOINTIER, Cécile (2001). Les logiciels documentaires gratuits. Argus, vol. 30, no. 3, p. 7-9.
- MORGAN, Eric Lease (2004a). [Logiciels libres et bibliothèques](#). Biblioacid, vol. 1, no. 2-3, p. 1-8.
- MORGAN, Eric Lease (2004b). [Open Source Software in Libraries : a workshop](#). Infomotions, Inc [en ligne], [consulté le 16 juin 2005].
- MORIN, Nicolas (2003). [Bibliothèques et logiciels libres](#). Nicolas Morin – Site pro [En ligne], [consulté le 16 juin 2005].
- MORIN, Nicolas (2004). [Pour un SIGB libre](#). Biblioacid, vol. 1, no. 2-3, p. 8-14.
- PERLINE, NOISETTE, Thierry (2004). La bataille du logiciel libre : dix clés pour comprendre. Paris : La Découverte. Sur le vif. ISBN 2-7071-4384-7